

Annexe psy de Lantin : le personnel qualifié fait défaut

L'hôpital de la Citadelle a décidé de rompre la convention passée avec la prison de Lantin en ce qui concerne son annexe psychiatrique. Olivier Maingain, président de Défi, a interpellé le ministre Geens en commission de la Chambre.

La prison de Lantin dispose d'une aile de soins psychiatriques. Dont la gestion pose actuellement quelques difficultés. Le président de Défi, Olivier Maingain, s'en est inquiété et a récemment interpellé le ministre de la Justice Koen Geens, en commission Justice de la Chambre. « *Le service de psychiatrie de l'hôpital de la Citadelle a décidé de rompre la convention qui le lie à la prison de Lantin* », a soulevé Olivier Maingain. « *Sauf erreur de ma part, le préavis arrive à échéance en avril. Motif de cette rupture de convention : les conditions de travail qui n'en finissent pas de se dégrader. Les psychiatres se disent incapables de soigner correctement les internés, par manque de personnel d'encadrement. Il n'y aurait plus d'infirmière ni de psychologue pour assurer un suivi global des prises en charge.* »

QUELLES MESURES ?

En octobre dernier 2017, interpellé une première fois déjà quant à la prise en charge des personnes

internées à Lantin -qu'elles soient dans l'aile psychiatrique ou dans une aile « classique », le ministre avait indiqué que des mesures étaient prises, notamment via une équipe mobile et différents services. Et une réflexion est en cours « *pour mettre en place une coopération destinée à rendre la prise en charge plus efficiente* ».

Olivier Maingain a donc voulu savoir « *quelles mesures à court, moyen et long termes avez-vous proposées à la direction de Lantin afin*

de remédier à cette situation et au manque de médecins psychiatres ? ».

Le ministre a expliqué que : « *De nouvelles démarches de recherche de psychiatres sont en cours. Certains ont montré leur intérêt pour cette nouvelle fonction mais il est prématuré de confirmer leur engagement.* » Et de rappeler que Lantin dispose actuellement d'une équipe « soins » pour son annexe psychiatrique composée d'un assistant social, d'un ergothérapeute et d'une éducatrice. « *Pour le poste d'infirmier, une consultation des réserves de recrutement n'a pas encore livré de résultats et une nouvelle procédure de recrutement sera prochainement lancée. Pour ce qui concerne les psychologues absents, je viens d'apprendre qu'une de ces deux personnes vient de donner sa*

démission. Une procédure de recrutement pourra bientôt être relancée afin de la remplacer. Si les entretiens d'embauche aboutissent à de véritables recrutements, l'équipe « soins » de la prison devrait enfin être en nombre suffisant pour assumer ses fonctions. » Koen Geens souligne aussi « *que des consultations de psychiatres sont toujours organisées tel que convenu* ». Et qu'une collaboration plus intensive a été demandée avec des services extérieurs.

PAS DANS L'IMMÉDIAT

Bref, des solutions à très court terme ne sont pas encore envisageables. Ce qu'a bien compris Olivier Maingain. « *nous avons le sentiment que, pour des situations d'urgence, et Lantin en présente une, même si cette prison n'est sans doute pas le seul établissement pénitentiaire dans le cas, l'administration ne fournit pas de réponse structurée et organisée dans des délais prévisibles* ». ●

Jugement L'État belge doit agir ou bien payer

Ce sont nos confrères de

RTBF qui ont donné écho cette information.

Vendredi, le tribunal de première instance de Liège a rendu un jugement après avoir été saisi par une personne incarcérée à Lantin mais qui, vu son état mental, devrait se trouver dans un établissement de défense sociale.

Comme soulevé par Olivier Maingain (lire ci-dessus) cela fait un temps certain que la prise en charge au sein de l'aile psychiatrique de Lantin pose des problèmes assez conséquents. Sans réelle réaction du ministre jusqu'à présent du moins.

La Commission de surveillance pénitentiaire a aussi évoqué le problème dans une lettre au ministre. Lettre dont il a été fait état lors de l'audience liégeoise.

De plus, au tribunal, les arguments de l'avocat de l'Etat n'ont pas convaincu le juge. Celui-ci a estimé que la place de la personne au centre des débats n'était pas en prison mais bien dans un établissement spécialisé.

Il a ordonné son transfert à Paivfe dès qu'une place se libérera. Faute de quoi l'Etat devra s'acquitter de différentes atteintes. ●